

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° R-4018-2017

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,
ayant sa principale place d'affaires au 1717,
rue du Havre, en les ville et district de
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **JACQUES MARTIN**, directeur, bureau du CIO, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées relatives au contrat de service concernant le projet d'investissement visant la mise en place d'une solution informatique pour la gestion de la relation avec la clientèle contenues aux réponses aux questions 33.4 et 33.5 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie (pièce GM-T, Document 9), le tout pour les motifs ci-après exposés;
4. Le contrat de service contient une clause de confidentialité empêchant Énergir de divulguer publiquement les termes et conditions contenus audit contrat;
5. Par conséquent, Énergir ne peut divulguer directement ou indirectement les termes et conditions contenus au contrat de service sans contrevenir à ses obligations contractuelles;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations caviardées contenues aux réponses aux questions 33.4 et 33.5 de la demande de renseignements n° 2 de la Régie (pièce GM-T, Document 9), et ce, pour une durée indéterminée;
7. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 6 juillet 2018.

(s) Jacques Martin

JACQUES MARTIN

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 6^e jour de juillet 2018

(s) Ninon Viel #203 406

Commissaire à l'assermentation pour tous
les districts judiciaires du Québec